

<p style="text-align: center;"><b>Prix EduDOC</b> <b>de la Commission « Bibliothèques »</b> <b>du Conseil inter-universitaire de la Communauté française de Belgique (CIUF)</b></p>
---

### **Objet**

Primer un travail de fin d'études original, en français ou en anglais, faisant avancer la réflexion sur la formation documentaire. Ce travail doit être en lien avec au moins une des conclusions de l'enquête CIUF/EduDOC 2007 (<http://www.edudoc.be/>) et y apporter une réponse originale.

### **Public**

Les étudiants bacheliers bibliothécaires-documentalistes (cours du jour et promotion sociale), de l'enseignement supérieur pédagogique, des masters et masters complémentaires en sciences du livre et en sciences de l'éducation en Communauté française Wallonie-Bruxelles.

### **Dépôt**

Le candidat doit déposer deux exemplaires imprimés et un exemplaire au format électronique (pdf) sur CD-ROM. Il doit joindre à son dossier un certificat officiel de réussite et un bulletin ou une attestation officielle avec mention du résultat obtenu au travail de fin d'étude.

Le dossier doit être déposé avant le 01 décembre 2012 auprès de :

Bernadette NAEDTS

Conseil Interuniversitaire de la Communauté française (CIUF)

Secrétariat Permanent

Rue d'Egmont, 5

1000 Bruxelles (Belgique)

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du président du jury : Mr François Frédéric - 02 650 44 36 ou [ffrancoi@ulb.ac.be](mailto:ffrancoi@ulb.ac.be)

### **Prix**

Le lauréat recevra la somme de 1200 € lors d'une séance académique au cours de laquelle il présentera les résultats de son travail devant un public de professionnel. La version électronique du travail sera par ailleurs accessible en texte intégral et en Open Acces sur le site du CIUF (<http://www.ciuf.be>).

### **Jury**

Le jury est composé des cinq membres du groupe de travail « prix EduDOC » et d'un membre extérieur désigné par la commission « Bibliothèques ». Le jury tiendra compte tant de l'originalité des travaux que de la valeur scientifique et/ou technique des contributions présentées. Il n'y aura pas d'ex aequo. Si le jury ne peut choisir un lauréat pour quelque raison que ce soit, le concours est reconduit à l'année suivante.

### **Calendrier**

La publicité du concours démarre le 15 janvier 2011 auprès des responsables des travaux de fin d'études dans les hautes écoles et dans les universités. Un courrier électronique leur est envoyé, personnellement. Il est accompagné d'une affiche au format pdf, à imprimer. Une version imprimée peut être fournie à la demande. Un rappel est rediffusé en septembre 2011.

La date limite de dépôt est fixée au 1er décembre 2012. Le jury diffuse les résultats le 1er mars 2013 au plus tard et organise la séance de remise du prix dans le mois qui suit.

### **Responsabilité**

Le présent règlement est consultable sur le site du CIUF. La commission « Bibliothèques » du CIUF reste souveraine quant à l'interprétation et à l'application du présent règlement.